

Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada
ADDENDUM ONE / ADDENDUM UN
August 7, 2019 / 7 août 2019
F5211-190316

**West Breakwater and Wharf Stone Protection Repairs, Colchester, ON / Réparation de la Protection
Contre la Pierre de Colchester - West Breakwater Et Wharf, Colchester, Ontario**

Q1. Can we use the concrete roadway as access for the project or does all work have to be done off a barge?

A1. The job site can be accessed via the concrete roadway into the Marina parking lot.

All rock work restoration has to be done off a barge. See A2 for further information.

Q2. Is there an area that will be provided for a laydown area for material and equipment?

A2. See attached laydown area indicated on SK-01.

Q3. What is the federal line and is the barge aloud to work outside of that area?

A3. Refer to drawing MA-01 Site & Repair Plan for Limits of Federal Property. The barge may use areas outside federal property limits to access repair areas for stone placement.

Q4. Would we be allowed to use the beach area on the west side of the parking lot to unload armour stone?

A4. No. Refer to Questions 1 and 2, and attached drawing SK-01.

Q1. Peut-on emprunter la chaussée en béton pour accéder au projet ou les travaux doivent-ils tous être effectués à partir d'une barge?

R1. On peut accéder au chantier par la chaussée en béton jusqu'au parc de stationnement de la marina. Tous les travaux de restauration des roches doivent être effectués à partir d'une barge. Voir la R2 pour plus de renseignements.

Q2. A-t-on prévu une zone pour le dépôt du matériel et de l'équipement?

R2. Voir la zone de dépôt du matériel sur le dessin SK-01 ci-joint.

Q3. Où sont les limites de la propriété fédérale? La barge peut-elle travailler à l'extérieur de cette zone?

R3. Se reporter au dessin MA-01 (plan du site et des réparations) pour les limites de la propriété fédérale. La barge peut aller à l'extérieur des limites de la propriété fédérale pour accéder aux zones de réparation pour l'installation de pierres.

Q4. Aurions-nous le droit d'utiliser la plage du côté ouest du parc de stationnement pour décharger des pierres de protection?

R4. Non. Se reporter aux questions 1 et 2 et au dessin SK-01 ci-joint.